



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 012 / DAO /C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2026 DU 09/07/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE MUNICIPAL , DANS LA COMMUNE DE NKOLMETET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE. Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2026, MINSEP.

ADDITIF N°005

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité Contractante, communique les dispositions du présent appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

I/ PIECE N°1 : AVIS

ARTICLE 15 : Durée de Validité des Offres

AU LIEU DE : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

LIRE PLUTOT : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

II PIECE N° III : RPAO

ARTICLE 37 : Publication des résultats d'attribution du Marché et recours.

1. ALINEA 4 :

AU LIEU DE : En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au président de la commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum d'un (01) jours ouvrables après la publication des résultats.

LIRE PLUTOT : En cas de recours, il doit être adressé au Comité chargé de l'Examen des Recours (CER), avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, à l'Autorité chargée des Marchés et au président de la commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

III / PIECE N° IV : CCAP

Article 33 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHÉ

AU LIEU DE : Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Maître d'ouvrage.

LIRE PLUTOT : Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Maître d'ouvrage.

NB : Voir en annexe la liste actualisée des établissements bancaires et compagnies d'assurance agréés par le MINFI.

Par conséquent, toutes les dispositions se conforment à cette modification et toute Entreprise ou Soumissionnaire intéressé par la présente offre est prié de passer à la Mairie de Nkolmetet (Secrétariat Général) se procurer une copie du présent additif.

Nkolmetet, le 03/08/2026
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ Préfet/NS/MBYO ;
- ✓ DDMAP/NS ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NKMT ;
- ✓ DDDL/N&S ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives

